

N° D'ORDRE : 2018-155

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 03**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 27**Date de convocation : 11 décembre 2018*SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. BLANC Romain (arrivé à 18h43, pouvoir à Madame Montagne pour les points 1 et 2, participe à compter du point 3) - Mme ROURE Simone - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian à M. VINCENT Gilles, Maire - M. HOEHN Gérard à M. BALLESTER Alain - Mme LEVY Séveryn à M. COIFFIER Bruno.

Absent : M. PAPINIO Raoul, Mme LEDUC Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

15 - REVISION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT POUR LA REHABILITATION DE LA PROPRIETE FLICHE BERGIS – BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain BALLESTER, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, qui rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27 Avril 2018, il a été décidé de créer une autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP) pour la réhabilitation de la propriété Fliche Bergis.

Il est précisé que l'AP-CP doit être révisée compte tenu qu'en 2018, seules certaines études préalables ont pu être réalisées (étude géotechnique, études de diagnostic structure, solidité, fondations et préconisations).

Il n'est pas prévu d'augmentation de la masse des études et travaux telle que prévue dans la création de l'AP-CP.

Après avoir donné toutes précisions utiles, il sera proposé de voter la révision comme précisée ci-dessous.

Dépenses				Montant total
Opération	2018	2019	2020	
2018 - 03 : Fliche Bergis	15 812,40 €	1 200 000,00 €	2 084 187,60 €	3 300 000,00 €

Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif

Recettes				
Subvention Conseil départemental				A déterminer
Subvention Conseil Régional				A déterminer
Fonds de concours TPM				A déterminer
FCTVA	2 593,87 €	196 848,00 €	341 890,13 €	541 332,00 €
Recettes totales prévisionnelles	2 593,87 €	196 848,00 €	341 890,13 €	541 332,00 €

L'autofinancement sera ajusté en fonction des subventions et fonds de concours obtenus auprès des collectivités territoriales.

Le conseil délibérant,

- Oui l'exposé du Maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'AP-CP annexée à la présente.

DECIDE PAR 25 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER, MME LEVY)

- De réviser l'autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP) pour la réhabilitation de la propriété Fliche Bergis.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT